

En Mayenne, On a la pêche !

La lettre d'information de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Edit'Eau

N°18- Octobre 2025



Amis pêcheurs,

La sécheresse de cet été justifie, s'il le fallait, notre suivi d'étiage, le SEM (Suivi Etiage Mayennais), mis en place depuis deux ans qui nous donne un aperçu de l'état de nos cours d'eau mensuellement. Cet état de fait constaté nous oblige à redoubler de vigilance sur notre consommation d'eau et devenir plus sobre.

Nous avons pu, grâce à notre réseau associatif, effectuer quelques pêches de sauvetage et sauvegarder des poissons. Hormis la quantité d'eau, la température est un autre facteur inquiétant. La fédération a mis en place un suivi thermie qui nous permettra, à terme, de récolter des données et d'orienter nos actions.

Cet automne est prévu un abaissement du lac de Haute Mayenne pour effectuer les travaux indispensables à son fonctionnement. Ces travaux sont prévus de durer 6 semaines.

Nouveauté cette année, pour se mettre en conformité avec le règlement d'autorisation d'occupation du territoire sur le domaine public fluvial, la déclaration des embarcations amarrées sur la Mayenne est obligatoire. J'invite les propriétaires de barques qui stationnent sur l'eau à se rapprocher de la fédération.

Pêcheurs de carnassiers, la carte demi-tarif d'automne est en vente, profitez en !

Le Président,
Alain CHAMBRELAN

En direct du fond ...

Abaissement du lac de Haute Mayenne

A la fin des années 70, le lac de Haute Mayenne a été créé par la construction du barrage de Saint Fraimbault de Prières. D'une superficie de 123 ha, il s'étend sur 6 km de long. Les rivières de la Mayenne, la Varenne et la Colmont se rejoignent pour former ce lac. Le barrage ainsi que la retenue d'eau sont des propriétés du Conseil départemental de la Mayenne et cette superficie d'eau sert de réserve d'eau potable pour une grande partie des Mayennais.



Comme certains d'entre vous l'auront constaté, le lac de Haute Mayenne situé sur les communes d'Ambrières-les-Vallées, Saint-Fraimbault-de-Prières, Saint-Loup-du-Gast et la Haie-Traversaine



est abaissé à une côte de -2,5 m. Cet abaissement est programmé tous les cinq ans en lien avec les travaux

d'entretien et de maintenance de l'ouvrage mais aussi en lien avec le plan de gestion du lac. En effet, dans ce document, la baisse du niveau est prévue afin que la minéralisation des vases en bordure puisse avoir lieu et ainsi limiter la sédimentation et donc l'envasement du lac.



La conséquence directe pour les pêcheurs est qu'un arrêté préfectoral interdit la pêche et la navigation sur le lac de Haute Mayenne **du 10 septembre 2025 au 10 novembre 2025 inclus.**

Ces interdictions s'appliquent à partir des limites amont suivantes :

- La face aval du pont Landry (RD33) sur la rivière non domaniale la Mayenne
- La face aval du pont de la RD23 à Ambrières-les-Vallées
- La face aval du pont de la Haie-Traversaine (RD23) sur la rivière non domaniale la Colmont.

Les interdictions de pêche et de navigation s'appliquent jusqu'à 100 m en aval du barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières sur la rivière non domaniale la Mayenne.



Agir sur les cours d'eau pour s'adapter au changement climatique : Une action concrète de renaturation à Congrier.



Un chantier d'amélioration du fonctionnement du cours d'eau qui se veut ambitieux a été lancé par le syndicat de bassin de l'Oudon fin août 2025, sur le Chéran, sur la commune de Congrier pour répondre aux enjeux de demain vis-à-vis de l'amélioration de la qualité de l'eau. La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne est partie prenante du projet.

Pour mémoire, le contexte du projet:



Large concertation avec le réseau associatif pêche : Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Congrier / Saint-Saturnin-du-Limet et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et son implication comme partenaire technique et financier en faveur de la restauration des milieux et la valorisation de la pratique de la pêche sur le site.



Ambition forte envisageable car le projet bénéficie du fond LIFE REVERS'EAU (étude et travaux)



Action inscrite dans le CTEAU OUDON 2023-2025 (étude et travaux)

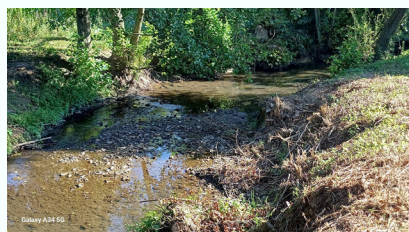


2022 à 2025 : concertation, étude diagnostic, définition d'enjeux, consultation des usagers, réunions terrain et conférence. Validation d'un scénario par l'AAPPMA de Congrier / Saint-Saturnin-du-Limet et mise en œuvre du chantier

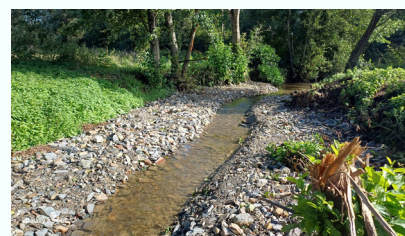
FOCUS des interventions réalisées sur le terrain de la Fédération

► Reprofilage du lit avec rehaussement du fond du lit

-Objectifs : rehaussement de la ligne d'eau et du niveau de la nappe, restauration des zones humides, restauration des capacités de débordement, amélioration de la capacité d'autoépuration du cours d'eau, diversification des habitats



Avant travaux (07/08/2025)



Après travaux (04/09/2025)



Sur le tronçon : restauration du cours d'eau sur un linéaire de 200 m avec successions de fosses et de radiers profitables aux espèces piscicoles et amélioration des fonctions morphologiques du cours d'eau. La recharge des radiers permet de recréer des habitats diversifiés sur le cours d'eau initialement surcreusé et élargi dans le passé, ce qui se traduit par la mise en place d'une alternance de radiers et de fosses. De plus, le cours d'eau créé moins large, permet l'accueil des espèces même à l'étiage en garantissant une hauteur d'eau suffisante pour leur déplacement.



► Effacement d'ouvrage

-Objectifs : restauration d'un écoulement libre, diversification des écoulements, des substrats et des habitats, amélioration du franchissement piscicole, rétablissement du cours d'eau



Avant travaux (07/08/2025)



Après travaux (04/09/2025)



Suppression de la rampe en blocs et réalisation d'une recharge en granulats par un mélange gravelo-caillouteux créant un lit d'étiage permettant d'assurer un resserrement de la ligne d'eau en étiage garantissant le déplacement des espèces. En hiver, le cours d'eau présentera une section d'écoulement de plein bord assurant le recouvrement des banquettes minérales.

► Aménagement d'une annexe

-Objectifs : préserver des zones de frayères en lit majeur, préservation de la biodiversité, favoriser la capacité de rétention des parcelles adjacentes, améliorer le soutien d'étiage, limiter les inondations



Avant travaux (07/08/2025)



Après travaux (04/09/2025)

Cette annexe créée, d'une surface d'environ 1000 m², sera profitable à la reproduction d'espèces comme le brochet ou encore les cyprinidés. Elle sera également une zone refuge intéressante pour la faune piscicole. Sa topographie privilégie des pentes douces et offre une diversité d'habitats (hauteur d'eau) pour favoriser l'implantation d'une végétation diversifiée. Afin de préserver ce milieu du ruissellement du bassin versant, un talus a été créé perpendiculairement au cours d'eau sur 80 m pour préserver la zone humide de la zone cultivée.

Les interventions de renaturation de même ambition ont également été réalisées en aval de la RD 110 et vont se poursuivre sur le secteur aval pendant cette phase de chantier prévue jusqu'à l'automne 2025. Les travaux vont concerner des suppressions de clapets, des recharges en granulats, des aménagements de mares sur les terrains appartenant majoritairement à l'AAPPMA de Congrier.

A l'issue de cette phase d'interventions, différents suivis vont permettre d'apprécier l'évolution du milieu au cours des prochaines années. Le réseau associatif pêche sera amené à valoriser la pratique de la pêche sur ce secteur nouvellement restauré.

Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie

La saison de pêche en première catégorie est déjà terminée, sur les cours d'eau tout comme sur les plans d'eau. Elle avait débuté le 8 mars et s'est clôturée le 21 septembre dernier. Les truites fario vont pouvoir amorcer leur remontée sur les zones de fraie, si les niveaux d'eau le permettent. Nous les retrouverons en pleine forme le samedi 14 mars 2026 !



«No kill» automnal du plan d'eau de la Masure



Comme chaque année, le plan d'eau de la Masure à Saint-Cyr-le-Gravelais passera en gestion «No kill» au 1^{er} novembre 2025. Cette adaptation réglementaire a plusieurs intérêts.

Elle permet d'améliorer la reproduction de l'année suivante en préservant le stock de géniteurs déjà présent dans ces plans d'eau, mais également en préservant les nouveaux introduits, suite aux alevinages hivernaux, victimes faciles de la surpêche exercée par certains pêcheurs. Elle permet également de favoriser l'aspect sportif de la pêche en laissant la possibilité pendant 2 mois aux pêcheurs sportifs d'exercer.

Pour rappel, la remise à l'eau est obligatoire et seules les pêches aux leurres, à la mouche et au poisson mort manié, avec hameçons sans arillons ou écrasés, sont autorisées pour la pêche des carnassiers.



Etang de la Masure



Rencontre avec les parlementaires de la Mayenne



Le 2 juin dernier, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a rencontré les trois députés de la Mayenne, Géraldine Bannier, Guillaume Garot et Yannick Favennec, pour une réunion de travail afin d'aborder le dossier sensible de la gestion du grand cormoran.

En effet, cet oiseau a sur la pêche de loisir un impact significatif, tout comme sur l'activité de nombreux acteurs économiques et professionnels du secteur.

Cette réunion a permis de rappeler les enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à cette problématique et de solliciter un soutien renforcé des parlementaires pour faire évoluer la réglementation et les actions concrètes sur le terrain.

Nous remercions les députés pour leur écoute, leur attention et leurs futures actions sur cette question essentielle pour la préservation de nos milieux aquatiques et la pérennité de la filière pêche de loisir.

Fermeture du plan d'eau des Bruyères à LA DORÉE

Un abaissement est prévu début d'automne du plan d'eau des Bruyères à La Dorée.

La pêche y est donc fermée depuis le 29 septembre 2025. Cet abaissement permettra à la Fédération de faire quelques travaux.

La pêche rouvrira dès que le plan d'eau aura retrouvé sa côte normale. L'annonce sera faite sur nos réseaux sociaux et notre site internet.

Etang des Bruyères



Fermeture de la pêche des carnassiers sur le plan d'eau de la Rincerie à Ballot

En raison de l'abaissement hivernal, la pêche du brochet et du sandre fermera le vendredi 31 octobre 2025 à 18h15 sur le plan d'eau de la Rincerie à Ballots.

Par conséquent, les techniques de pêche au vif, au poisson mort, aux leurres artificiels sont interdites. La pêche des carnassiers rouvrira sur le site le 25 avril 2026.



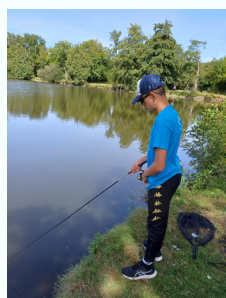
Finale nationales du Junior Fishing Tour - Une belle aventure pour nos ligériens



Le 6 septembre dernier, la commune de Douy (Eure-et-Loir) accueillait les finales nationales du Junior Fishing Tour (JFT). Pour la première fois, les deux disciplines – pêche au coup et pêche aux leurres – se sont disputées le même jour et sur le même site, réunissant ainsi 96 jeunes pêcheurs venus de toute la France, avec en ligne de mire un titre de champion de France.

Deux catégories étaient représentées : Juniors (-14 ans) et Espoirs (14-17 ans)

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche des Pays de la Loire avait qualifié 8 jeunes compétiteurs lors des finales régionales : 4 en pêche au coup et 4 en pêche aux leurres (2 Juniors et 2 Espoirs), dont un Mayennais en catégorie Espoirs Leurres.



Côté leurres :

Après émargement et briefing, les jeunes se sont élancés à 8h45 pour 2 manches de 3 heures, en binôme selon le principe du meneur-suiveur. Notre représentant mayennais, Yanis Banville, était désigné suiveur sur la première manche. Son meneur avait choisi de s'orienter vers un plan d'eau excentré. Malheureusement, si quelques black-bass se sont montrés, la plupart ne dépassaient pas la taille minimale de 30 cm. L'après-midi, Yanis prenait le rôle de meneur et optait pour deux plans d'eau plus productifs. Mais malgré sa détermination et une belle stratégie, les poissons n'ont pas récompensé ses efforts.



De son côté, Nolhann Mingot (Loire-Atlantique, 44) a su tirer parti de son préfishing. Après une première manche difficile, il a réussi dans l'après midi à capturer deux brochets maillés, performance qui lui a permis de décrocher une superbe 2^{ème} place et le titre de Vice-champion de France Espoirs Leurres.



Côté coup :



La matinée a, là aussi, été très compliquée avec beaucoup de bredouille et des victoires de secteurs avec peu de poissons. L'après midi a été tout autre, les amorcages du matin ont réussi à faire rentrer les poissons sur les coups et les scores ont été nettement meilleurs. Un compétiteur s'est même brillamment illustré en misant sur une pêche de carpe à la grande canne. Même si ça n'aura pas suffi à lui assurer la victoire au général, il terminera 1^{er} de son secteur avec 16000 points.

En catégorie Juniors, Nolan Linard (Maine-et-Loire, 49) a réalisé une très belle prestation et repart avec une médaille de bronze.



Bilan

Un grand bravo à nos jeunes représentants ligériens pour leur engagement, leur détermination et leur fair play. Ces résultats démontrent une fois encore la vitalité de la relève halieutique dans nos départements.



Rendez-vous le 29 octobre prochain à Laval, sur les berges de la Mayenne, pour la 1^{ère} manche départementale qui lancera la saison 2025/2026 du circuit Junior Fishing Tour – Leurres.

Recensement des barques stationnées sur la rivière La Mayenne



L'occupation du domaine public sur la rivière la Mayenne est soumise à un règlement que le Conseil Départemental de la Mayenne a décidé d'appliquer. Dans le cadre de ses actions en faveur de la pêche de loisir, la Fédération de Pêche travaille activement à la défense de vos intérêts et à l'amélioration de vos conditions de pratique. C'est dans cet esprit qu'un travail de concertation avec le Conseil départemental a été engagé.

Objectif : obtenir une exonération

Le règlement départemental d'Autorisation d'Occupation du Territoire (AOT) prévoit que le stationnement des bateaux sur la rivière est soumis à une redevance. Cette collaboration vise notamment à aboutir à une exonération des frais de stationnement pour les barques de pêche de moins de 4,60 mètres stationnant à l'année sur la rivière la Mayenne pour les pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche majeure annuelle en cours de validité.

Recensement des barques obligatoires

Afin de mener à bien ce projet, nous avons besoin de recenser toutes les barques de pêche actuellement stationnées sur la Mayenne. Si vous êtes propriétaire d'une barque dans ce cas, merci de prendre contact avec la Fédération dans les plus brefs délais.

Informations à fournir :

- Nom, prénom et adresse du propriétaire
- Numéro de téléphone et e-mail
- Date de naissance du propriétaire
- Localisation précise de la barque (commune / secteur / rive) ou zone d'amarrage souhaitée
- Type de barque, longueur et couleur

Nous comptons sur votre réactivité pour permettre à la Fédération de finaliser ce recensement rapidement et de faire valoir vos droits auprès des autorités compétentes.

Merci de transmettre ces informations par retour de mail à : accueil@fedepêche53.com

En vous remerciant pour votre collaboration,

La Mayenne sous les projecteurs : un film pour valoriser la pêche sportive



La Mayenne, avec ses rivières, ses plans d'eau et ses paysages préservés, est un véritable terrain de jeu pour les passionnés de pêche sportive. Afin de mettre en lumière cette richesse et de faire découvrir au plus grand nombre la diversité des pratiques halieutiques locales, un tournage de film promotionnel est actuellement en cours.

Ce projet a pour objectif de valoriser la pêche sportive sur l'ensemble du département : pêche aux leurres, du bord ou en float tube, carpe de nuit, pêche à la mouche... toutes les techniques sportives trouvent leur place dans nos eaux. Le film mettra en avant non seulement les savoir-faire des pêcheurs, mais aussi l'attrait touristique et naturel du territoire mayennais.

Les images captées permettront de réaliser un outil de communication moderne et inspirant, destiné à renforcer l'attractivité de la Mayenne auprès des pêcheurs locaux, des touristes et des passionnés de nature.

Bientôt disponible, ce film sera diffusé sur nos supports de communication et lors de différents événements. Une belle vitrine pour la pêche et pour le patrimoine naturel de la Mayenne !



Du côté des AAPPMA

Présentation de l'AAPPMA d'Argentré

Depuis 77 ans, l'AAPPMA gère 15 km de la rivière la Jouanne sur les communes de Bonchamp-lès-Laval et Argentré.

L'activité de l'association s'étend du moulin de «La Valette» près de Saint-Cénére jusqu'au moulin de «Montassis» à Bonchamp pour sa limite aval. Cette rivière de seconde catégorie est riche en perche, brochet et une multitude de poissons blancs.

A Argentré, un plan d'eau de 6 hectares fait également la joie des pêcheurs.

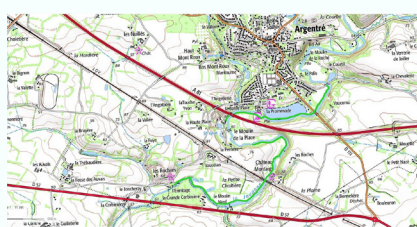
L'association entretient plusieurs frayères naturelles et bassins de grossissements qui, cette année, ont permis de déverser 920 brochetons dans la Jouanne au printemps 2025. Ce résultat est fluctuant d'une année à l'autre, en effet en 2024, 1375 brochetons furent récupérés.

Actuellement, le président de l'association est Olivier Ménardais qui succède, depuis 2022, à feu Francis Gouget. Le secrétariat est assuré par Emmanuel Remond, le trésorier est Cyril Amirault, Bertrand Cousin est vice président. Nous comptons également un garde pêche particulier dans nos rangs. Une vingtaine de bénévoles sont sollicités pour des actions ponctuelles.

Malheureusement, comme sur le reste du pays, nous constatons une baisse du nombre de carte vendue. 233 cartes pour l'année 2024 alors qu'en 1950, soit 2 ans après la création de la société de pêche, il y avait 589 pêcheurs. Il est cependant agréable de constater que le nombre de jeunes pêcheurs est en augmentation.



Secteur Nord



Secteur Centre

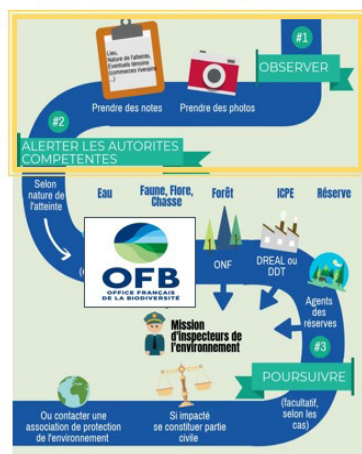


Secteur Sud



Alerte POLLUTION ! Pêcheurs ou AAPPMA COMMENT REAGIR si vous constatez une pollution !

Je repère une atteinte à l'environnement : que faire ?



Je donne l'ALERTE



7 jours / 7

- OFB : **02.43.02.97.70**
- Gendarmerie/Police : **17**
- Sapeurs pompiers : **18 (112 depuis un mobile)**
- Préfecture (protection civile) : **02.43.01.50.00**
- DDT : **02.43.56.30.38**

Jours ouvrés

- Fédération de pêche 53 : **02 43 69 12 13** et/ou accueil@fedepêche53.com
- Mairie concernée

Tous les services de l'Etat collaborent donc un appel vers un service suffit pour donner l'alerte



MESSAGE D'ALERTE

- Qui êtes vous ?
- Où a lieu le problème ? (cours d'eau, commune, lieu dit précis)
- De quoi s'agit-il ? (odeur, couleur, nature problème, installation en cause, mortalité piscicole ou pas ?)
- Début de problème ?
- Qui a été prévenu ?
- Des services sont-ils déjà sur place ?

DANS TOUS LES CAS, RESTEZ EXTREMEMENT PRUDENT !

Vous êtes désireux de voir évoluer votre loisir, impliquez-vous ! Les AAPPMA sont toujours à la recherche de bénévoles pour leur prêter main forte dans leurs missions. Pour toutes informations, contactez nous ou rapprochez vous directement de votre AAPPMA.

Election des Conseils d'administration des AAPPMA

Amis pêcheurs, les élections des conseils d'administration des AAPPMA du département auront lieu le dernier trimestre de l'année 2026.

Pour pouvoir prétendre à ces élections et être élu dans un conseil d'administration d'une AAPPMA, il vous faut être détenteur d'une carte de pêche (interfédérale, majeure, «Découverte Femme» ou mineure) de l'AAPPMA au minimum des deux dernières années, soit 2025 et 2026.

Sans bénévoles, plus d'AAPPMA...sans AAPPMA, plus de pêche loisir.

C'est donc toujours le moment d'acheter votre carte de pêche 2025 à -50% pour faire vivre vos associations locales !

Je pêche...j'adhère....je m'implique...



OFFRE D'AUTOMNE*

VOTRE CARTE DE PÊCHE -50%
"PERSONNE MAJEURE" À

PARTAGEONS LA *Pêche attitude*

GÉNÉRATION PÊCHE

* Offre valable du 1^{er} septembre au 15 décembre 2025, voir conditions sur site.

Rendez-vous sur **cartedepêche.fr**

Fermeture de la pêche de l'anguille jaune

La pêche de l'anguille jaune a débuté le 1^{er} avril dernier pour une période de 5 mois et s'est terminée le 31 août 2025. Nous vous rappelons que vos prises d'anguilles doivent être consignées dans votre carnet de captures, téléchargeable sur www.fedepeche53.com/Règlementation. Vous devez avoir votre carnet de capture à jour et en votre possession en cas de contrôle.

Pour rappel, la pêche de l'anguille argentée est interdite toute l'année, donc en cas de capture accidentelle, la remise à l'eau immédiate s'applique.



CONVIVIALITÉ • PARTAGE • PROGRESSION

Championnats de France Jeunes

2025 / 2026
2^e édition
CIRCUIT JEUNES DE PÊCHE AUX LEURES

Tous niveaux / 2 catégories d'âge
> Juniors (10 à 13 ans)
> Espoirs (14 à 17 ans)

Des manches départementales, des finales régionales et le titre de championne de France à la clé !

Manches départementales
Mercredi 29 octobre 2025
Samedi 22 novembre 2025
Samedi 16 mai 2026
De 13h00 à 17h00

DES LOTS DE GRANDES MARQUES À GAGNER
www.juniorfishingtour.fr

EEPS gifap PÊCHE

«Junior Fishing Tour» - 2^{ème} édition !

Les inscriptions pour la 2^{ème} édition du circuit national «Junior Fishing Tour - Leures» ont débuté.

Ce circuit de compétition est destiné aux jeunes de 10 à 17 ans, avec 2 catégories d'âge, les «Juniors» et les «Espoirs».

La 1^{ère} manche départementale aura lieu le mercredi 29 octobre 2025, sur le parcours «no kill» de LAVAL. Vous avez jusqu'au 12 octobre 2025 pour vous y inscrire.

Les inscriptions pour les 2 autres dates sont également ouvertes alors profitez-en pour maximiser vos chances de participer au championnat et, peut-être, devenir notre prochain Champion de la Mayenne... à la clé une qualification pour la finale régionale et pourquoi pas votre place sur la finale nationale !

Un résumé en image des [finales nationales de la 1^{ère} édition](#)

Pour plus de renseignement, consultez notre [site internet](#)
Pour s'inscrire directement, [cliquez ici](#)

Zoom sur l'Able de Heckel (*Leucaspis delineatus*)

Ce petit poisson est méconnu des pêcheurs mayennais et est présent ponctuellement dans certains étangs et cours d'eau de notre département. Il peut être confondu aisément avec des jeunes ablettes. Nous allons faire connaissance avec cette espèce.

L'able de Heckel a été pour la première fois décrit en 1843 par M. Heckel, zoologiste autrichien. Son nom latin est *Leucaspis delineatus* et il fait partie de la famille des cyprinidés.

Cette espèce est originaire d'Europe continentale et du nord de l'Asie Mineure. Elle est arrivée naturellement dans un premier temps via les canaux de l'est de la France puis par des introductions involontaires.



Able de Heckel

Description

Au niveau de sa taille, l'able de Heckel mesure au maximum 9 cm pour les mâles et 12 cm pour les femelles. Son poids moyen est aux alentours de 3 grammes. Il possède un corps élancé, un dos vert et des flancs argentés avec une ligne latérale très courte, ne parcourant que le début de son corps. L'œil est particulièrement gros par rapport à la tête. Sa bouche est orientée vers le haut. Il vit en surface où il trouve son alimentation. On peut le confondre avec l'ablette mais il se différencie par des écailles plus grandes.

Habitat et comportement

L'able est un poisson vivant en banc dans les eaux calmes comme les plans d'eau, les lacs et rivières faiblement courantes.

En raison de leur courte espérance de vie (3 ans en moyenne), les ables ont la caractéristique d'être mûres dès l'âge d'un an. Ils se reproduisent de mi-mai à mi-juillet suivant les zones géographiques. Lors de la reproduction, la femelle colle ses ovules en spirale autour des plantes aquatiques, puis le mâle vient les féconder. Celui-ci, surveillera et protégera alors les œufs.

Alimentation

L'able se nourrit essentiellement de zooplancton, d'insectes de surface ainsi que de végétaux.

En Mayenne

On peut trouver l'able sur différents cours d'eau de notre département comme le Vicoin, la Jouanne, la Mayenne, le Chéran ou l'Uzère.

Renouvellement des conventions entre la Fédération de Pêche de la Mayenne, RTE et ENEDIS en faveur de la sécurité des pêcheurs



La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a signé des renouvellements de convention de partenariat le 28 mai dernier avec ENEDIS et le 7 juillet avec RTE, afin de sensibiliser les pêcheurs au danger des lignes électriques.

Enedis et RTE mènent des campagnes d'information sur les mesures de prudence à respecter, notamment dans la pratique de la pêche lorsqu'elle s'exerce à proximité des réseaux électriques.

En effet, il n'est pas nécessaire de toucher la ligne électrique pour créer un arc électrique et être électrocuté. Malheureusement en France chaque année des accidents surviennent par la proximité des cannes à pêche avec les lignes électriques aériennes.

Un travail de référencement et panneautage des lignes électriques au bord des cours d'eau a été entamé afin de matérialiser concrètement sur le terrain les zones à risque électrique pour les pêcheurs.

ENEDIS a également lancé l'application «Ligne Alerte» qui vous avertit en temps réel de la proximité d'une ligne électrique.



1^{er} octobre: ouverture de la pêche en float tube sur la base de loisirs de la Chesnaie à SAINT-DENIS-DU-MAINE

29 octobre: 1^{ère} manche départementale du circuit JFT Leurres à LAVAL

31 octobre: Fermeture de la pêche du brochet et du sanche sur le plan d'eau de la Rincerie à BALLOT

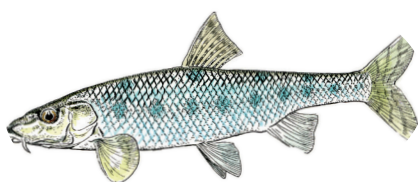
1^{er} novembre: passage en pêche «no kill» sur le plan d'eau de la Masure à SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS

11 novembre : Concours pêche au coup à CHÂTEAU-GONTIER

22 novembre : 2^{ème} manche départementale du circuit JFT Leurres à OLIVET

15 décembre : Mise en vente des cartes de pêche 2026 sur www.cartedepeche.fr

31 décembre: Fin de validité de la carte de pêche 2025



Publication trimestrielle de la
FDPPMA53

Directeur de la publication:
Alain CHAMBRELAN

Rédaction et conception: FDPPMA53

Photos: FDPPMA53 - FNPF

Tous droits réservés - Octobre 2025